

| | |
|---------------------|--|
| Zeitschrift: | Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses |
| Herausgeber: | Alliance nationale de sociétés féminines suisses |
| Band: | 40 (1952) |
| Heft: | 798 |
| Artikel: | Le Grand Conseil genevois approuve l'admission des femmes dans les jurys : que l'électeur suive cet exemple ! |
| Autor: | [s.n.] |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-267713 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Assemblée des infirmiers et infirmières diplômées

Le public qui remplissait jusqu'au bord les gradins de la salle du Grand Conseil d'Aarau en ce 3 mai 1952, différait sensiblement de celui qui les occupe d'habitude. L'Assemblée générale de l'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés, A. S. I. D. y tenait ses assises annuelles.

Assemblée composée de femmes essentiellement, présidée par des femmes : mais quel coup d'œil ! Les uniformes de laine blanche, bleue ou noire des religieuses et des diaconesses, ainsi que toute la variété des uniformes des différentes écoles d'infirmières de Suisse, componaient une sorte de tapisserie aux tons sombres mais harmonieux, ponctuée ici et là par la grisaille d'un costume masculin. Signe des temps que cette Association professionnelle de celles et de ceux qui prendront soin de nous dans les heures graves de la maladie. L'Association avec son comité, ses délégués, ses membres, est reçue une fois l'an par une ville de la Confédération, qui se fait une joie de lui offrir ce qu'elle a de mieux en tout. On sait en effet, la crise grave que traverse le recrutement du personnel soignant des hôpitaux. Crise qui frappe tous les pays et qui a brutalement fait comprendre que, sans cette cohorte d'êtres volontairement votés aux soins des malades, les plus beaux hôpitaux devenaient lettre morte.

De hautes personnalités politiques, médicales et militaires honoraient de leur présence cette assemblée présidée avec autant de grâce que de fermeté et de distinction par la Présidente de l'Association, Mme Germaine Verney-Bourcart de Genève. Il y avait entre autres : le colonel Meuli, médecin-chef de l'Armée, le colonel Kessi, médecin-chef de la Croix-Rouge Suisse, le Dr Martz, président de la Commission du personnel infirmier, le Dr Siegrist, Conseiller d'Etat du canton d'Argovie, le Dr Rebmann, médecin cantonal, le Dr Urech, du Conseil municipal d'Aarau, le Dr Häupli, médecin-chef de l'Hôpital Cantonal.

Il faut avoir assisté à l'une de ces rencontres pour réaliser le travail intense d'un comité qui doit non seulement défendre les intérêts de la profession, mais veiller à son perfectionnement, à ses devoirs, qui doit entretenir avec l'étranger des relations étroites pour que les échanges soient féconds, pour que les expériences des uns facilitent celles des autres. Le Comité doit faire en sorte que les conditions de travail, en maintenant l'infirmière en bonne santé physique et morale assure, en fin de compte, un meilleur rendement auprès du malade qui demeure le centre et la raison d'être de l'Association.

Les tâches de la Présidente et de son comité central ont été multiples : application du contrat type fédéral, mise au point des salaires de base des infirmières hospitalières, privées, des infirmières-visiteuses ou aides de médecin, souci de l'uniforme, qui tout en restant féminin, doit s'adapter au rythme de la vie moderne.

Veiller à ce que le nouvel horaire de travail soit appliquée et respecté. Organiser des cours de secourisme avec l'aide de l'Alliance suisse des Samaritains, cours destinés à répérer et à perfectionner les soins d'urgence en cas

d'accident notamment. Le Comité s'est entre autres occupé de la campagne de recrutement, à la demande de la Commission du personnel infirmier de la Croix-Rouge Suisse, etc., etc.

Après le repas en commun à l'Hôtel Kettenhof, au bord de l'Aar, le médecin-chef de la Croix-Rouge Suisse, le Dr Kessi, prononça un petit discours plein de cœur, de sagesse et d'apostolat. Puis Mme Dr Gerster-Simonett, des organisations féminines suisses, conquit tout son monde avec ce genre d'humour qui ose tout dire comme une chanson et réveille l'esprit civique des citoyennes suisses présentes, elles qui n'ont pas le droit de vote !

Une visite trop rapide à la vieille ville d'Aarau si bien conservée dans son dessin pittoresque et ce fut l'enchantement des Bains de Schinznach où personne ne sut ce qu'il devait admirer le plus : du site, des ombrages miraculeux du mois de mai, de l'architecture parfaite des anciens Bains, adaptés avec autant de goût que de discréction aux besoins du jour et de la médecine, ou de la réception conduite par le médecin-chef, le Dr V. Heinemann. Le thé offert par l'Association des infirmières de l'Hôpital cantonal d'Aarau, servi dans ces jardins de rêve, permit une détente et des revoirs avant les séparations et la dispersion de tout ce monde sérieux et gai qui est la vitamine des établissements hospitaliers.

Renée Jaton.

Le Grand Conseil genevois approuve l'admission des femmes dans les jurys

Que l'électeur suive cet exemple !

Les suffragistes genevoises ont décidément du pain sur la planche. Si on a pu croire, à certains moments, qu'elles restaient quelque peu immobiles, elles mettent actuellement les bouchées doubles.

En effet, les députés viennent d'approuver le projet d'introduction des femmes dans les jurys des tribunaux, projet qui depuis 1948 avait peu avancé, puisque son auteur, M. le député Maillart (socialiste) avait dû le modifier, en 1951, le Grand Conseil ayant alors décidé que cette introduction ne pouvait se faire par une simple modification de procédure pénale.

C'est donc cette fois, toujours proposé par M. Maillart, une modification de la Constitution genevoise qui est discutée au Grand Conseil le 3 mai. Le rapporteur de la majorité de la commission, M. Jacquot, propose le rejet de cette modification puisqu'elle pourrait être rendue superflue, après la consultation de novembre, au cas où le principe du suffrage féminin serait admis.

Le rapporteur de la minorité, M. Maillart, proteste que voilà un argument tout nouveau qu'il ne convient pas de retenir. Et après un bref duel entre les deux rapporteurs, différents orateurs prennent la parole pour ou contre l'introduction des femmes dans les jurys.

M. de Félice établit clairement que la présence des femmes dans les jurys n'est nullement liée à la question des droits politiques

féminins, il donne l'exemple du canton de Vaud qui a pris les devants, en Suisse et admis les femmes à toutes les fonctions de la magistrature. Il rappelle aussi, en faveur du projet Maillart, les intéressants témoignages apportés à l'appui, émanant de personnalités judiciaires de France ou de Grande-Bretagne où les femmes jurés siègent à la satisfaction générale.

M. Démoma, lui aussi, affirme que la question du jury est parfaitement distincte de la question des droits féminins et que cette dernière question ne sera pas résolue pour autant le 30 novembre prochain. On saura seulement alors si une majorité de Suisses de Genève souhaitent les exercer. Il faudra encore, si la réponse est concluante, proposer une modification constitutionnelle au Grand Conseil et si celui-ci l'accepte, la soumettre aux électeurs masculins. Il semble donc qu'on ne saurait attendre jusque-là pour prendre une décision concernant le projet Maillart. M. Démoma démolit aisément les arguments de ceux qui ne veulent pas de femmes dans les tribunaux, bien qu'il y en ait une déjà au tribunal de l'enfance...

« ...Que reste-t-il de l'argumentation des adversaires ? Sentimentalité, ménage... et puis quoi... ?

» Quand on réfléchit un instant, en dehors de l'avantage, fort respectable mais traditionnaliste par définition de certains juristes et magistrats qui n'aiment pas beaucoup que changent leurs habitudes, sur le plan du simple bon sens, l'accession des femmes dans les jurys criminel et correctionnel ne serait pas une révolution. Elle apporterait simplement dans l'exercice de la justice, dans certains cas tout au moins, quelque chose de meilleur. C'est la tout ce que nous voulons ».

Après diverses interventions encore, le projet Maillart est mis aux voix, par appel nominal, sur la demande de M. de Félice, il est adopté par 50 voix contre 31 et 1 abstention. En voici la teneur :

Article unique. — Il est ajouté à l'article 96 de la Constitution genevoise entre les premiers et deuxièmes alinéas, un nouvel article ainsi conçu :

Les jurés sont pris parmi les citoyens suisses de l'un et l'autre sexe, âgés de plus de vingt-cinq ans et de moins de soixante ans.

Les électeurs seront appelés à se prononcer sur cette modification les 5 et 6 juillet prochains.

Nouvelles de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Nous préparons une lettre à nos autorités pour leur demander de ratifier la convention internationale adoptée par la Conférence internationale du travail de juin 1951 concernant « l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale », et proposer la constitution d'une commission d'étude de ce problème.

La Conférence internationale du travail de juin 1952 entend discuter la révision de la convention de 1919 concernant la protection de la maternité. Nous avons constitué une commission temporaire pour étudier ce problème.

de Neuchâtel et le Jura bernois par Mme Mathey et d'autres, etc., Activités qui continuent et s'étendent dans un travail joyeux et persévérant.

Mme Nef à son tour, apporte un travail très documenté : « La question de l'alcool est-elle encore aujourd'hui un réel problème ? ». Partant de la fondation de la Ligue à Bâle en 1902 par Mme Bleuler-Waser, Mme Nef retrace le chemin parcouru, sous l'effet du magnifique élan donné par sa fondatrice et de l'appui du Dr Bunge. Mme Orelli, bientôt enrôlée dans le mouvement, se voulut à la création des magnifiques Restaurants sans alcool. Tous les problèmes que pose l'action de l'alcool furent étudiés, une intense propagande, conférences, films, les mirent à la portée de chacun. Par de nombreux exemples Mme Nef démontre la tragique nécessité de mener la lutte toujours plus énergiquement : le capital alcool est tout-puissant et infiniment rusé, l'alcoolisme prend des formes nouvelles, s'attaque aux femmes et aux enfants, les tente par la mode des cocktails, des bars d'appartements, approvisionnés de liqueurs douce à haute teneur d'alcool, comme par les bonbons et chocolats à la liqueur. Les dépenses par les pays augmentent. 900.000 Fr. sont dépensés annuellement pour les boissons alcooliques ; la misère, les divorces augmentent, il faut ouvrir des maisons de relégation, de nouveaux asiles d'aliénés, etc.

Mme Chaix présente sous le titre : Femmes abstinences, hier, aujourd'hui et demain un rapide exposé de l'activité de notre Ligue, fondée en Suisse romande en 1904 par le Dr R. Herod. Elle évoque le souvenir des pionnières de la première heure, rappelle les nombreuses activités qui ont vu le jour au sein de nos sections : création du journal « La Petite Lumière » par Mme A. Duvillard, « Espoir du Berceau » par Mme Jomini, crémerie F.A. au Comptoir Suisse, conférences de propagande par Mmes Gillabert et Kretschmar, création de sections dans le canton

IN MEMORIAM

L'Association vaudoise des femmes universitaires a subi une perté sensible avec la mort prématurée le 24 avril, de Mme Henny Recordon, pharmacienne, qui a été pendant plusieurs années sa trésorière. Mme Recordon avait fait ses études de pharmacie à Zurich où son père professait à l'Ecole polytechnique fédérale. Elle a pratiqué son art à Berne, Uri, Zurich et avait obtenu en 1943 l'autorisation de pratiquer dans le canton de Vaud. Elle a été une de ces pharmaciennes qu'on se disputait pendant la guerre, pour remplacer les pharmaciens mobilisés. Ses dernières années, elle les a passées à Yverdon, où on appréciait aussi bien ses qualités professionnelles que ses qualités personnelles, son dévouement, son intelligence, l'intérêt qu'elle portait à tout. C'était une excellente féministe, qui ne cachait pas son drapé.

C'était la sœur de Mme Suzanne Randin-Recordon, peintre, à Lausanne, qui est aussi une amie de notre journal.

* * *

Le 1er mai, c'était Mme Rose Baumgartner-Staub, hôtelière, qui disparaissait après une très longue maladie, qui l'avait complètement retirée de la vie quotidienne, elle qui a joué à Lausanne un rôle de premier plan dans la vie hôtelière et touristique. Née en 1891 dans le canton de Berne, elle y rencontra, en 1914, son futur mari, Justin Baumgartner, et elle fit alors son apprentissage de cafetier-restaurateur; co-directrice de plusieurs restaurants à Lausanne, elle dirigeait avec son mari le Lausanne-Palace, lorsque mourut en 1932 Justin Baumgartner. Cet hôtel aurait été bien inspiré en la conservant à sa tête, mais une femme !! On n'avait jamais vu cela, et Mme Baumgartner porta ailleurs ses remarquables qualités d'administratrice, d'hôtelière, de femme d'affaires et elle acquit en 1939, la majorité des actions de l'hôtel de la Paix, dont elle est devenue la propriétaire-directrice et où elle a fait un travail magnifique, faisant de cet établissement un modèle du genre.

Cette femme d'affaires était aussi une femme de cœur, bonne, généreuse, qui a rendu de nombreux services et ne savait pas refuser l'aide qu'on lui demandait. C'est elle qui a créé en 1940, avec Edith et Gilles, le fameux Coup de Soleil ; en 1948, elle entreprit avec courage l'agrandissement de son hôtel, puis la maladie la frappa et interrompit trop tôt une carrière utile et extrêmement active.

S.B.

TELEPHONE 23.05.12
45 professeurs
métiers d'appréhension
programmes individuels
gain de temps
MATURITÉS
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION
École LEMANIA
LAUSANNE

nous inspirer et de nous diriger dans cette lutte du Bien contre le Mal.

Une « Résolution » est encore votée par l'assemblée, son duplicita légèrement condensé est adopté en français, en voici le texte :

« La Ligue suisse des femmes abstinences réunie à Bâle pour célébrer le cinquantenaire de la société, inquiète de voir la femme et la jeunesse suisse de plus en plus menacés par les habitudes d'intempérance que favorisent la mode des bars, des dancing et des apéritifs, est résolue à poursuivre son effort auprès des autorités du pays en vue d'obtenir l'enseignement anti-alcoolique dans les écoles, et à attirer toujours davantage l'attention des femmes sur les dangers qui mettent en péril la famille suisse, aujourd'hui plus encore que par le passé ».

Après le chant du « Ruban blanc » la séance est levée ; au cours du repas qui suivit, M. le Conseiller fédéral Weber, dans une allocution spirituelle, remercia les F.A. pour leur activité bienfaisante au sein du peuple, il les engage à persévéérer vaillamment dans cette voie, et à user de leur grande influence sur les maris, fils ou frères, lors des votations qui concernent les mesures à prendre en faveur de la lutte contre l'alcoolisme en attendant le jour qui viendra bientôt où elles aussi pourront faire entendre leur voix.

Puis de vifs remerciements sont exprimés à Mme V. Müller qui a été la cheville ouvrière de l'organisation du Jubilé à Bâle, ainsi qu'à toutes ses collaboratrices, et c'est dans un échange d'amicales contagiations réciproques que se terminent ces belles journées du Jubilé dont les F.A. emportent un lumineux souvenir.

E. D.